

Feu vert au rachat sous condition de La Compagnie du Lit par le groupe Finadorm

Publié le 04 août 2022

L'Autorité de la concurrence autorise, sous condition, le rachat de la Compagnie du Lit par le groupe Finadorm.

Le 3 janvier 2022, le groupe Finadorm (France Literie) a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe CDL (La Compagnie du Lit).

Pour répondre au risque de concurrence identifié sur la zone de Cherbourg-Octeville, Finadorm s'est engagé à céder un fonds de commerce ou à résilier un contrat de concession de licence de marque.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 AOÛT 2022

L'Autorité de la concurrence autorise, sous condition, le rachat de la Compagnie du Lit par le groupe Finadorm.

[Lire le communiqué](#)